

**MAIRIE DE  
ST AGNAN EN VERCORS**

Code Postal : 26420

**CONSEIL MUNICIPAL DU 02-02-2017**

Présents : Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Yves BAUDRIER, Valérie EYMARD, Marcel ALGOUD, Jean-François BOUVAT, Jacques L'HUILLIER.

Absent(s) non excusé(s) : Christine COTTIN

A été nommée secrétaire de séance : Jean-François BOUVAT

**Approbation du procès-verbal du 13/12/2016**

Approuvé à l'unanimité.

**Dates prochains conseil municipaux :**

Préparation du budget le 20-03-2017.

Vote du budget le 06-04-2017.

**Rajout à l'ordre du jour :**

Cantine scolaire : convention de fourniture de repas avec le Département de la Drôme et le collège Sport Nature.

**Présentation du programme de travaux ONF**

Au préalable quelques informations :

L'Unité Technique de St Agnan s'agrandit et va s'occuper dorénavant en plus des territoires de Die et Romeyer.

Lancement du programme « Surface Plus » dicté par l'Etat pour cibler les forêts communales non soumises qui pourraient être intégrées dans le domaine soumis. Les agents ONF devront donner un avis. La décision d'intégration sera rendue par le Préfet. Sur St Agnan environ 400 hectares de forêts sont concernés.

Circuit muschers : Une réunion entre les muschers, l'ONF et les communes concernées doit avoir lieu le 07/02 pour définir un tracé qui leur sera autorisé allant de St Alexis au Col de la Chaux. Pour l'instant la commune de St Agnan n'est pas concernée.

Thomas Capitain présente ensuite le programme de travaux ainsi que le prévisionnel des coupes pour l'année 2017.

En ce qui concerne l'affouage, cette année la commune va mettre en exploitation la parcelle 19 située à la Trompe. Cette parcelle pourrait éventuellement être exploitée puis mise bord de route en grumes pour vente en affouage de lots d'environ 10 m<sup>3</sup> à un prix approximatif de 40€/m<sup>3</sup>. Un sondage va être fait auprès de la population pour connaître les habitants éventuellement intéressés par cette proposition de lots d'affouage.

**Tableau des emplois au 01/01/2017**

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 24/07/2012,  
Considérant les différents décrets portant statuts particuliers, échelonnements indiciaires et durées de carrières des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,  
Considérant la mise en application du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (P.P.C.R.) à ces cadres d'emplois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de modifier le tableau des emplois des effectifs du personnel communal comme suit :

| <b>Filière</b>        | <b>Grade</b>   | <b>Nombre de postes</b> |
|-----------------------|--|-------------------------|
| <b>Administrative</b> | Adjoint administratif territorial                                      | 0.57                    |
|                       | Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe | 1                       |
| <b>Technique</b>      | Adjoint technique territorial  | 2                       |
|                       | Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe     | 1                       |
|                       | C.D.I. agent à temps non complet 17h30                                 | 1                       |

### **Suppression de la régie de recettes photocopies au 01/03/2017**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de la suppression de la régie recettes pour l'encaissement des photocopies-fax-scans

### **Autorisation au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2016 : 370.890 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 90.000 € (< 25% x 370.890 €.)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

### **Extinction partielle de l'éclairage nocturne**

M. le Maire

- ❖ Expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.
- ❖ Rappelle que les contraintes financières des communes nécessitent que toutes les pistes d'économies possibles soient étudiées et indique que l'extinction de l'éclairage public sur tout ou partie de la nuit permet d'espérer une réduction de la consommation de 40%.
- ❖ Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, et d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité.
- ❖ Rappel qu'une période test a été mise en place du 24/10 au 20/12/2016.

Il propose au Conseil Municipal d'instaurer de façon définitive cette pratique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ Décide d'adopter le principe de couper l'éclairage public de minuit à 05 h du matin toute l'année dans le village et les hameaux disposant d'armoires électriques munies d'une horloge à compter du 03/02/2017 sauf sur :
  - la période de Noël du 20 décembre au 3 janvier de chaque année dans le village et au Col du Rousset ou l'éclairage public sera totalement maintenu ;
  - la période des vacances de février du 5 février au 5 mars de chaque année au Col du Rousset ou l'extinction sera mise en place de 2 heures du matin à 5 heures du matin.
- ⇒ Donne délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public, et dont publicité sera faite le plus largement possible

### **Programme de rénovation des lampadaires de l'éclairage public du lotissement de La Bessée et du parking du multiservices**

Le SDED ayant la compétence éclairage public de la commune propose de changer tous les lampadaires boules du lotissement de la Bessée et du parking du multiservices qui sont gros consommateurs d'électricité (500 watts par lampadaire). Des lampadaires LED vont être mis à la place qui eux consomment 50 watts par lampadaire.

### **Représentation du conseil municipal aux nouvelles commissions thématiques de la CCRV**

Christophe Morini rappelle qu'il y a 33 délégués communautaires. Les commissions mises en place sont ouvertes aux élus communautaires mais aussi à l'ensemble des élus des différents conseils municipaux.

Un tableau des commissions est en cours d'élaboration. Les positions des élus du conseil de St Agnan quant à leur implication dans les différentes commissions seront prises lors du prochain conseil.

La CCRV met cependant une commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLET) destinée à étudier le transfert de charges (réseaux des communes, dépenses et recettes liées aux compétences transférées) des compétences acquises ou en cours d'acquisition. Pour cette commission il est nécessaire de désigner 2 élus lors de ce conseil.

Titulaire : Christophe Morini – Suppléant : Yves Baudrier

### **Région Auvergne-Rhône Alpes : demande de soutien pour les programmes d'investissements dans le cadre du « Plan régional en faveur de la ruralité » ou du « Contrat Ambition Région »**

#### **\* Démolition d'un immeuble dans le cadre de la requalification du fond du village avec aménagement d'une place**

Montant total de l'investissement pour l'ensemble du projet est estimé à 27.484,00 € HT avec le plan de financement prévisionnel suivant :

|  |                 |
|--|-----------------|
| Département de la Drôme – Dotation Cantonale Patrimoine (44 %) | 12.096,00 €uros |
| Etat – Subvention pour travaux d'intérêt local (9 %)           | 2.500,00 €uros  |
| Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes (demandé 27 %)          | 7.421,00 €uros  |
| Participation communale (20 %) :                               | 5.467,00 €uros  |

#### **\*Rénovation du bâtiment de l'école communale mur nord extérieur et intérieur de l'espace sanitaire du groupe scolaire**

Montant total de l'investissement pour l'ensemble du projet est estimé à 45.392,70 € HT avec le plan de financement prévisionnel suivant :

|  |                 |
|--|-----------------|
| Département de la Drôme – Dotation Cantonale Patrimoine (47 %) | 21.298,00 €uros |
| Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes (demandé 33 %)          | 14.979,00 €uros |
| Participation communale (20 %) :                               | 9.115,70 €uros  |

#### **\*Installation de toilettes sèches au parking du hameau des Chabottes**

Montant total de l'investissement pour l'ensemble du projet est estimé à 10.735,00 € HT avec le plan de financement prévisionnel suivant :

|   |             |
|---|-------------|
| Département de la Drôme – Dotation Cantonale Patrimoine (50%) | 5.368 €uros |
| Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes (demandé 30%)          | 3.220 €uros |
| Participation communale (20 %) :                              | 2.147 €uros |

#### **\*Rénovation du patrimoine bâti du hameau de Rousset en Vercors + Porte de l'église et toiture du lavoir**

Montant total de l'investissement pour l'ensemble du projet est estimé à 16.891,44 € HT avec le plan de financement prévisionnel suivant :

|   |                |
|---|----------------|
| Département de la Drôme – Dotation Cantonale Patrimoine (50%) | 8.446,00 €uros |
| Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes (demandé 30%)          | 5.067,00 €uros |
| Participation communale (20 %) :                              | 3.378,44 €uros |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite un soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 27 % de la dépense HT soit 7.421 € dans le cadre du « Plan régional en faveur de la ruralité » programmation 2017 ou du « Contrat Ambition Région » programmation 2017 conclu avec la Communauté des Communes du Royans-Vercors.

### **Convention de fourniture de repas avec le Département de la Drôme et le collège Sport Nature**

Une convention de fourniture des repas pour la cantine scolaire de l'école Rose Jarrand a été établie par le Département de la Drôme et le collège Sport Nature de La Chapelle en Vercors précisant les modalités de fonctionnement, les modalités financières ainsi que les modalités relatives à la mise à disposition de personnel pour le moment nulles en ce qui concerne notre commune.

Cette convention est établie pour une durée d'un an, renouvelable tacitement dans les mêmes conditions deux fois. Elle peut être dénoncée unilatéralement par toutes les parties 3 mois avant la rentrée scolaire, après l'échéance de la première année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à la signer.

### **Questions diverses**

\***Bibliothèque éphémère cabine téléphonique de Chabottes** : Cette cabine se trouvant sur une propriété privée, la commune va profiter des engins nécessaires à l'installation des toilettes sèches pour faire transférer cette cabine de l'autre côté de la route sur le terrain communal.

\* **Litige Mme Samuel / Mme Arnaud agissant pour le compte de la commune** : Le rapport d'expertise déposé par l'expert nommé auprès du TGI de Valence fait ressortir qu'aucune faute n'est retenue à l'encontre de Mme Arnaud qui s'est occupée de son mieux du dossier de Mme Samuel après la destruction de son habitation par les flammes.

\* **PNRV** : Suite à la mise en place de l'exécutif du Parc, une commission agricole et forêt s'est mise en place. Le Parc précise que les commissions sont ouvertes à l'ensemble des membres des conseils municipaux du territoire et précise que la commission agricole et forêt organisera des réunions de travail trimestrielles. La première réunion se tiendra le 10/03.

\* **Protection Civile de la Drôme** : C'est une association de bénévoles qui dispose d'un agrément de Sécurité Civile par le biais de sa Fédération Nationale et qui peut intervenir à la demande de l'autorité locale dans le cadre du soutien aux populations sinistrées mais aussi pour assurer la sécurité dans le cadre de manifestations. Cette association souhaiterait intégrer, dans le cadre de la mise en place des réserves départementales, de personnes référentes pour chacune des communes, ayant une connaissance de leurs secteurs.

Jacques L'Huillier se propose pour être le référent de la commune de Saint Agnan.

\* **Local du bâtiment Foyer de Fond** : Christophe Morini informe qu'il a fait visiter la salle du haut à une habitante de la commune qui est à la recherche d'un local pour faire son atelier. Celui-ci conviendrait parfaitement. Seul le problème de l'eau est à régler car si l'eau est remise en route il faudra absolument chauffer ce local pour éviter que les réseaux gèlent. Il propose de mettre à disposition gratuite cette salle et précise cependant que la municipalité n'effectuera aucune dépense pour le remettre en fonction. Si des dépenses sont nécessaires elles seront à l'entière charge du preneur.

\***Traversée du Vercors** : Comme chaque années les organisateurs sollicitent la commune pour ouvrir la route de la Coche jusqu'à la barrière de Béguerre. Il est donc nécessaire de déneiger cette route à mesure pour ne pas être bloqué. Francis Chevreux se charge de se mettre en contact avec Eric Rousset de l'ONF pour en définir les modalités.

\*Station Col du Rousset : Jean-François Bouvat fait écho à la municipalité que les services de l'ONF ne sont pas favorables à l'abattage des érables (situés dans le domaine soumis) gênant l'accès à une combe retenant de la neige et qui pourrait être utilisée pour enneiger les pistes. Jacques L'Huillier propose de se rendre sur les lieux pour voir si ceux-ci ne sont pas des arbres remarquables à préserver.

\*Mise en sécurité école : Yves Baudrier informe que la Région lance un programme d'aide aux communes pour la mise en sécurité des écoles. Il propose d'étudier la mise en place d'une barrière sur le mur existant.

\*Terrain de tennis : Jacques L'Huillier souhaiterait que la commune fasse réaliser un devis pour la rénovation de l'aire de jeux qui devient vétuste. Marcel Algoud précise que de nombreuses personnes viennent sur notre commune pour jouer et qu'ils vont souvent ensuite se mettre en terrasse dans le village.

Séance terminée à 23 h 00.